

## *Suède*

Comité international de la la Croix-Rouge en Suède, et qui se termina par une allocution de S.A.R. le prince Charles, président de la Croix-Rouge suédoise. Suit le sixième article d'Axel Hultkrantz sur « La direction de la Croix-Rouge suédoise », où l'auteur indique les problèmes de secours international qui se sont posés après la dernière guerre mondiale. Vient ensuite un reportage sur l'Assemblée générale annuelle de la Croix-Rouge suédoise, tenue à Stockholm le 1<sup>er</sup> juin 1944. Le fascicule se termine par des articles du lieutenant général E. Testrup sur « Les tâches d'après-guerre de la Croix-Rouge suédoise », et de M<sup>me</sup> Dagmar Stenbeck, présidente du Comité des aides-infirmières, « Mille aides-infirmières de la Croix-Rouge travaillent pour leur pays ».

## *Vénézuéla*

### **Ratification des conventions conclues à Genève le 27 juillet 1929**

Par lettre datée de Berne du 17 juillet 1944, le Département politique fédéral a porté à la connaissance du Comité international le dépôt, fait le 15 juillet 1944, des instruments de ratification du Gouvernement des Etats-Unis du Vénézuéla relatifs à la Convention pour l'amélioration du sort des prisonniers et des malades dans les armées en campagne, et à la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, conclues à Genève le 27 juillet 1929.

Ces ratifications produiront leurs effets six mois après la date de leur dépôt, soit le 15 janvier 1945, conformément à l'article 36 de la Convention de Genève et à l'article 94 du Code des prisonniers de guerre.

## *Yougoslavie*

### **Bureau central de la Croix-Rouge yougoslave à Londres**

Le bureau central de la Croix-Rouge yougoslave est constitué par les personnalités suivantes : S.A.R. le prince Andrej de Yougoslavie, président ; S.M. la reine Marie de Yougoslavie, « Deputy President » ; D<sup>r</sup> Moatchanine, vice-président ; M<sup>lle</sup> A. Christitch, secrétaire.